



ARRETE N° 2024-1386

**Portant inscription sur le tableau annuel  
d'avancement au grade  
de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe  
au titre de l'année 2024**

Le Président de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 13/01/2023,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Rang de classement	Identité de l'agent	Date d'avancement
1	LHERITIER AURORE	01/12/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	2	1
Inscrits	1	0

**Article 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.



Fait à Sorigny, le 12/11/2024  
Le Président,

Monsieur Éric LOIZON

Le Président,  
o certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
o informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter, de la publication du présent arrêté.